

## Rapport annuel 2020

---



*Samuel Kindler a besoin de bouger pour se sentir vivre.*



*Nelli Riesen : « Ne pas parler ne signifie pas être bête. »*



*Doris Läderach s'est lancée : elle vit dans son propre logement avec une assistance.*



*Jonathan Schweyer aimerait mener une vie autonome.*

---

*« Chaque personne a le droit de décider en toute autonomie où et avec qui elle veut vivre. »*  
Les images et les citations proviennent de témoignages vidéo.

## Table des matières

1	Rapport du président .....	4
2	Sujets politiques .....	5
2.1	Mise en œuvre du plan stratégique cantonal – loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap .....	5
2.2	Mise en œuvre de la CDPH dans le canton de Berne.....	5
2.3	Alliance bernoise santé psychique.....	6
2.4	Pédagogie spécialisée – révision de la loi sur l'école obligatoire REVOS 2020 .....	6
2.5	Prise en charge des enfants et adolescents .....	7
2.6	Intégration professionnelle.....	7
3	Lobbying, relations publiques et travail en réseau .....	8
3.1	Contacts avec l'Administration, les autorités et les associations.....	8
3.2	Consultations, interventions politiques et lobbying.....	8
3.3	Relations publiques .....	9
3.4	Boîte aux réclamations (Ärgerbox) .....	9
3.5	Collaboration avec les organisations membres.....	10
3.6	Travail en réseau.....	10
4	Prestations .....	10
4.1	Comment vas-tu ? .....	10
4.2	Participa .....	11
5	Remerciements .....	12

## **Abréviations**

OPAH :	Office des personnes âgées et handicapées
OTP :	Office des transports publics et de la coordination des transports
OFSP :	Office fédéral de la santé publique
LHand :	Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées
LPHand :	Loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap
DIPC :	Direction de l'instruction publique et de la culture
BFEH :	Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées
DSSI :	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
IHP :	Plan d'aide individuel (individualized helpcare plan)
LPEP :	Loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants
TP :	Transports publics
REVOS 2020 :	Révision de la loi sur l'école obligatoire
LPASoc :	Loi sur les programmes d'action sociale
CDPH :	Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU
ACB :	Association des communes bernoises

## 1 Rapport du président (Mario Renz)

En 2020, l'un des thèmes prioritaires de la cch a été l'ajustement de sa stratégie à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Ainsi, la cch a formulé de nouveaux principes directeurs. Ces principes définissent notre vision d'une société inclusive, dans laquelle les personnes en situation de handicap

- *vivent de manière autodéterminée et jouissent de l'égalité des droits*
- *peuvent accéder sans obstacle à tous les domaines de la vie*
- *sont traitées sur un pied d'égalité avec les personnes non handicapées, sans discrimination*
- *participent tout naturellement aux développements de la société*

La loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand), mise en consultation au milieu de l'année, constitue un outil essentiel pour réaliser cette vision. Le projet de loi contient de nombreux éléments positifs et laisse entrevoir que des étapes décisives ont été franchies. Néanmoins, certains thèmes nécessitent des améliorations, tels la liberté de choix, les plafonds financiers et l'évaluation indépendante. Dans sa réponse à la consultation, la cch a relevé ces points et proposé des solutions.

La Suisse et le canton de Berne doivent encore mettre en place des mesures essentielles pour répondre aux exigences de la CDPH. La cch a à cœur de soutenir le canton sur cette voie. À cet égard, la décision du canton de Genève, approuvée en votation populaire, d'accorder à toutes les personnes en situation de handicap le droit de vote et d'éligibilité, est un signe encourageant.

Pour pouvoir atteindre les objectifs susmentionnés, la cch a besoin du soutien de tous ses membres, de tous ses collaborateurs et collaboratrices et, last but not least, de toutes les personnes qui, en raison d'une déficience, font face à des défis particuliers dans leur quotidien. Les personnes qui témoignent dans nos vidéos et apparaissent en page de titre de ce rapport en sont un bon exemple.

Deux autres aspects déterminants pour notre travail sont le soutien politique et la bonne collaboration avec la DSSI. Les échanges avec l'OPAH ont été positifs durant l'année 2020, même si nos idées et attentes ne corroboraient pas toujours. Nous sommes donc convaincus qu'après les changements intervenus début 2021 dans les structures de la DSSI, la collaboration continuera d'être fructueuse.

Le soutien matériel est tout aussi important pour la cch que l'adhésion à nos idées. Lors de notre entretien annuel avec le conseiller d'État Pierre Alain Schnegg, celui-ci a annoncé qu'il voulait réexaminer les contrats de prestations avec la cch et les autres organisations. Nous espérons que cet examen montrera clairement que le travail de coordination et l'engagement de la cch en faveur des personnes en situation de handicap et du canton requièrent le maintien d'un soutien financier.

Je suis persuadé que si toutes et tous tirent à la même corde et qu'un large soutien nous est assuré, nous parviendront à nous rapprocher encore davantage de notre vision et de nos objectifs.

Comment ne pas évoquer la pandémie de coronavirus dans un rapport annuel 2020... Je me limiterai toutefois à ma propre expérience personnelle et privée : j'ai été impressionné avant tout par la manière dont les personnes en situation de handicap et leur entourage ont fait

face aux conditions extrêmement difficiles. J'aimerais leur témoigner ici toute mon admiration et mon respect.

Comme chaque année, je remercie les personnes des organisations membres et du comité, nos partenaires, les offices qui nous ont donné des mandats et toutes les personnes en situation de handicap qui, sous une forme ou une autre, ont contribué à notre travail en 2020. Je remercie tout particulièrement Riccardo Grigioni, qui a siégé au comité durant de nombreuses années (jusqu'en avril 2020), assumant avec engagement et compétence la responsabilité du personnel et des finances. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à sa famille, une excellente santé et un avenir plein de belles et précieuses expériences. J'ai le plaisir d'accueillir Anja Reichenbach au sein du comité et lui souhaite la bienvenue. Enfin, ma gratitude va à Yvonne Brütsch et son équipe. Par leur engagement et l'excellente qualité de leur travail, les quatre collaboratrices contribuent de manière déterminante au succès et à la bonne réputation de la cch.

## **2 Sujets politiques**

### **2.1 Mise en œuvre du plan stratégique cantonal – loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap** (Yvonne Brütsch)

L'exercice a été marqué par l'élaboration de la nouvelle loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand). Cette loi sert à concrétiser les principes formulés dans le plan stratégique cantonal pour les personnes en situation de handicap. Lorsque les membres du groupe-conseil ont pu se prononcer par écrit au sujet du projet de loi, celui-ci se trouvait déjà dans la procédure de co-rapport au sein de l'administration. La rencontre de midi avec les membres du Grand Conseil n'a pas pu avoir lieu à cause de la pandémie. Pour capter l'attention, la cch a produit des témoignages vidéos où quatre personnes en situation de handicap expliquent ce que signifie pour elles l'autodétermination. Les vidéos peuvent être visionnées sur notre page internet.

À plusieurs reprises, l'administration a informé le groupe-conseil sur ses calculs des coûts, mais il est difficile de comprendre comment elle parvient à ces chiffres. Certaines hypothèses semblent douteuses. Les restrictions de la liberté de choix ainsi que l'instrument d'évaluation IHP et le processus d'évaluation ont été intensément discutés. Plusieurs fois, le groupe-conseil a exigé d'être associé aux travaux suffisamment tôt.

Lorsqu'un groupe spécialisé a été chargé d'élaborer l'outil d'évaluation IHP, la cch a insisté pour que des personnes en situation de handicap soient associées à ces travaux. Par la suite, le groupe spécialisé a mené une réflexion approfondie sur l'IHP. Certains éléments de l'outil ont été adaptés, et la phase de test a été préparée. L'IHP est un outil d'évaluation qualitative. La manière dont les besoins seront quantifiés n'a pas encore été discutée. Comme l'outil est très ouvert, il est encore difficile d'imaginer s'il permettra une évaluation fiable des besoins.

### **2.2 Mise en œuvre de la CDPH dans le canton de Berne** (Marlies Dick)

En 2019, le comité a décidé de planifier la mise en œuvre de la CDPH en tant que projet stratégique. Ce projet doit permettre à la cch de définir son orientation future, de fixer des repères et d'actualiser ses bases organisationnelles. Dans ce but, la cch a effectué une analyse de situation détaillée, qui servira de base aux travaux ultérieurs. Elle a également

discuté de sa mission, de sa vision et de ses principes directeurs. Les nouveaux principes directeurs ont été adoptés. Un processus participatif avec les membres a permis de définir les priorités stratégiques.

L'adoption des priorités stratégiques marque la fin du processus de révision de la stratégie. En 2021, il s'agira d'élaborer, en étroite collaboration avec les membres, un plan de mesures pour la mise en œuvre de la CDPH et de réaliser les premières activités. La cch a lancé un appel auprès de ses membres et de toute personne en situation de handicap intéressée pour former un groupe de travail. La levée de fonds pour ce projet s'est avérée difficile et a donc pris plus de temps que prévu.

### **2.3 Alliance bernoise santé psychique** (Christa Schwab)

L'Alliance bernoise santé psychique s'est engagée, au sein de la commission des soins psychiatriques et dans le cadre d'une consultation, pour qu'il soit accordé suffisamment d'importance au thème de la santé psychique dans la **Stratégie de la santé du canton de Berne 2020-2030**. Nous avons sensibilisé les député-e-s en vue des débats du Grand Conseil sur cette stratégie. Ainsi, nous avons obtenu qu'une déclaration exigeant la définition d'une stratégie partielle « santé psychique » soit déposée. Malheureusement, l'intervention n'a pas obtenu l'adhésion d'une majorité. En revanche, le Grand Conseil a soutenu l'exigence que les soins psychiatriques ne soient pas séparés des soins somatiques. Il a également décidé qu'une importance particulière devait être accordée au domaines de la gestion intégrée des soins et de la compétence en matière de santé, ainsi que de la prévention et de la promotion de la santé.

Pendant plusieurs années, l'Alliance bernoise santé psychique s'était mobilisée pour qu'un **service d'urgence psychiatrique disponible en-dehors des heures de bureau** soit créé dans la région de **Bienne-Jura Bernois**. Un service psychiatrique a ouvert ses portes en janvier 2020 à l'hôpital régional de Bienne. Le service est rattaché au centre psychiatrique de Münsingen. Lors d'un premier échange, ce service a annoncé qu'il comptait mettre en place bientôt une antenne d'urgence disponible en-dehors des heures de bureau, ainsi qu'un service psychiatrique d'intervention de crise.

L'Alliance bernoise santé psychique s'engage également pour que les personnes ayant des troubles psychiques puissent défendre elles-mêmes leurs intérêts. Sur sa proposition, le Directeur de la Santé a nommé une représentante de l'association Peer+ au sein de la commission des soins psychiatriques. L'Alliance a étudié diverses possibilités pour encourager davantage **l'auto-représentation politique** des personnes ayant des troubles psychiques. Il est prévu de bâtir sur les expériences faites dans l'Oberland bernois avec le projet « Wir sind die Stimme » (« Nous sommes la voix »).

### **2.4 Pédagogie spécialisée – révision de la loi sur l'école obligatoire REVOS 2020** (Yvonne Brüttsch)

Dans le courant de l'exercice, la Direction de l'instruction publique (DIPC) a poursuivi ses travaux législatifs et préparé la mise en œuvre de la nouvelle loi. Ce faisant, elle a régulièrement informé le comité de pilotage, dont la cch fait partie. Les réactions qui se sont dégagées de la consultation sur le projet de loi étaient globalement positives. Toutefois, fait peu surprenant, le sujet de l'intégration a suscité des controverses : alors que la cch a exigé un développement conséquent en direction d'une école inclusive, d'autres participants à la

consultation se sont opposés à des mesures intégratives supplémentaires. Le Grand Conseil a débattu du projet de loi en première lecture en novembre.

La DIPC a lancé plusieurs projets partiels pour préparer la mise en œuvre de la nouvelle loi dès 2022. De nombreux thèmes doivent être traités : financement, procédure d'évaluation standardisée, écoles à horaire continu, accueil de midi, planification des besoins, plateforme pour l'attribution de places, scolarisation spécialisée intégrée et évaluation des élèves. Un groupe de travail a élaboré des prospectus en langage simplifié, destinés aux élèves et à leurs parents. Début 2021, des entretiens sont prévus avec la DIPC pour étudier les possibilités d'utiliser participa.ch comme plateforme d'information.

Le groupe de travail pédagogie s'est penché sur les projets actuels relatifs aux enfants et adolescents. Outre les processus législatifs en cours, la question des compétences dans le domaine de l'éducation précoce et le projet de centre d'intervention précoce de l'Office des personnes âgées et handicapées OPAH ont été discutés. Les participantes et participants ont beaucoup apprécié ces échanges, jugés enrichissants.

## **2.5 Prise en charge des enfants et adolescents** (Yvonne Brütsch)

Depuis le début des travaux d'élaboration de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP), la cch s'engage au sein du groupe-conseil pour que la situation spécifique des enfants ayant un handicap soit prise en compte et traitée par la loi. Nos réactions à la consultation de l'année précédente ont permis d'améliorer certains aspects. Un point positif est que, pendant une période transitoire, du moins les séjours de relève en institution continueront d'être financés. Lors de l'évaluation, il s'agira d'étudier comment ce type d'offres pourrait être réglementé par la loi. En effet, dans la loi actuelle sur l'aide sociale, il existe un passage traitant des prestations d'encadrement pour les enfants en situation de handicap. Malheureusement, malgré les interventions de la cch, ce passage n'a pas été repris dans la loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc), et il n'est pas prévu non plus de l'intégrer dans la LPEP. La cch va continuer à se mobiliser pour qu'à l'avenir, non seulement les séjours en institution, mais aussi les offres ambulatoires d'encadrement et de relève soient reconnus par la loi et financés.

## **2.6 Intégration professionnelle** (Marlies Dick)

La rencontre annuelle avec l'Office cantonal du personnel a eu lieu en décembre 2020. Nous avons discuté dans les détails de la nouvelle stratégie du personnel pour les années 2020-2023. Malheureusement, les travaux ont pris du retard à cause de la pandémie de coronavirus. Par exemple, l'office n'a toujours pas élaboré de concept pour des emplois à salaire partiel. Il est prévu de créer, en plus du portail des emplois, un portail spécial carrières destiné aux titulaires d'un certificat d'études de degré tertiaire. La cch a suggéré que ce portail s'adresse également aux étudiantes et étudiants en situation de handicap. Parallèlement, le site internet du canton de Berne est en cours de remaniement. La cch a demandé que le canton profite de ces travaux pour rendre les contenus du site accessibles aux personnes présentant tous types de handicap.

### 3 Lobbying, relations publiques et travail en réseau

#### 3.1 Contacts avec l'Administration, les autorités et les associations

La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) est toujours un partenaire important de la cch. Comme les années précédentes, nous avons eu **quatre entretiens avec l'OPAH**. Aux thèmes déjà traités l'année précédente se sont ajoutés l'accessibilité des informations (surtout celles en rapport avec la pandémie), le centre d'intervention précoce en autisme et le rôle attribué aux services de conseil spécialisés par la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap. La pandémie a eu un effet positif : les administrations, tant au niveau cantonal que fédéral, ont accompli de grands efforts pour rendre leurs informations accessibles à toutes et à tous. Les contenus sont davantage traduits en langage simplifié et en langue des signes. Enfin, la cch a appris que son contrat de prestations est soumis à une révision approfondie par la DSSI.

Lors de son entretien avec la cch, le **conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg** a souligné sa volonté de faire avancer les travaux sur la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap. Mais il a aussi averti que, si la cch pose trop d'exigences, la nouvelle loi pourrait être refusée par le Grand Conseil. Le futur rôle de la cch a aussi été discuté intensément.

En juin 2020, la cch a eu un échange avec l'**Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP)**. Les discussions ont notamment porté sur l'application du « principe des deux sens » et sur les arrêts de bus sans obstacles. La cch a voulu savoir où en était le canton dans la mise en œuvre de la loi sur l'égalité pour les handicapés LHand, quelles seraient les prochaines étapes et comment la mise en œuvre de l'outil d'évaluation de la proportionnalité serait contrôlée. Il a également été question de mesures visant à sensibiliser les personnes responsables. Enfin, la cch a suggéré d'intégrer des questions sur l'accessibilité dans l'enquête de satisfaction au sujet des transports publics.

Lors de l'échange entre le service de l'égalité pour les personnes en situation de handicap de la ville de Berne et des institutions culturelles, la cch a fait un exposé sur la promotion de la participation culturelle.

#### 3.2 Consultations, interventions politiques et lobbying

La cch a rédigé une réponse à la consultation sur la **loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap**, en étroite collaboration avec les organisations membres. Tout en accordant notre plein soutien à l'orientation générale de cette loi, nous avons exigé avec insistance que les principes de l'autodétermination de la liberté de choix soient appliqués de manière conséquente. La cch approuve la primauté accordée aux besoins individuels. Nous avons aussi exigé que certains aspects essentiels soient ancrés dans la loi et deviennent ainsi contraignants.

En plus de la LPHand et de l'ordonnance relative à la LPEP, la cch a pris position en réponse à la **consultation spécialisée Moonliner 2022** et au sujet du **schéma d'offre cantonal 2022-2025** pour les transports publics. La **loi sur l'imposition des véhicules routiers**, actuellement en cours de révision, prévoit entre autres une exonération de l'impôt sur les véhicules. Lors de sa réponse à la consultation, la cch avait exigé que les détentrices et détenteurs qui, à cause d'un handicap, ont besoin de leur véhicule pour leur mobilité ou

celle d'une personne habitant le même ménage, soient exonérées de l'impôt sur les véhicules. À notre grande satisfaction, le législateur a donné suite à cette demande.

À l'heure actuelle, le canton de Berne est en train de rédiger un rapport sur la **langue facile**. Dans sa prise de position, la cch a loué ce travail d'analyse circonspect et suggéré entre autres la mise en œuvre de mesures de formation et de sensibilisation.

Dans le cadre des consultations sur la **Stratégie de la santé** et la **loi sur la santé publique**, la cch a demandé que l'accessibilité des prestations du système de santé pour les personnes en situation de handicap soit concrétisée.

Lors de la consultation sur la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap, la cch a pris contact avec les partis et diverses associations et leur a transmis sa documentation. En conséquence, plusieurs partis et associations se sont référés à la prise de position de la cch, l'ont soutenue ou ont repris certains de ses arguments.

### **3.3 Relations publiques**

Peu avant les vacances d'été, la DSSI a ouvert la consultation sur la LPHand par une conférence de presse. La cch avait préalablement reçu plusieurs questions des médias. Après avoir examiné la documentation, elle a publié un communiqué de presse dans lequel elle s'est prononcée contre une restriction excessive de la liberté de choix. La Directrice, Yvonne Brüttsch, s'est exprimée lors d'une émission du journal régional. Ses déclarations ont été citées dans le quotidien « Bund ». Le journal régional a également diffusé des extraits des témoignages vidéo. En mai déjà, il avait interviewé la cch à propos des arrêts de bus sans obstacles dans le canton de Berne. Les Journées d'action santé psychique aussi ont suscité un large écho dans les médias bernois. En outre, des journalistes se sont adressés à plusieurs reprises à la cch pour obtenir des informations sur divers thèmes en rapport avec l'égalité des droits.

En décembre 2020, la cch a publié pour la première fois un article dans le bulletin d'informations de l'ACB sur le thème des transports publics sans obstacles. À l'avenir, nous pourrions régulièrement placer des articles dans ce bulletin, afin de sensibiliser davantage les communes aux besoins des personnes en situation de handicap. Dans la revue spécialisée « Psychiatrische Pflege », l'Alliance bernoise santé psychique a présenté son travail et s'est exprimée sur le thème « santé psychique et pauvreté ». En outre, dans une vidéo produite par l'association ZETA Movement, Christa Schwab explique à quel point il est important de parler ouvertement de la santé psychique.

Par des informations régulières, la cch tient ses organisations membres et les personnes intéressées au courant des décisions, documents, événements et manifestations touchant au domaine de la politique sociale et de l'égalité, aussi bien au niveau cantonal que national ou international. Ces informations ont paru 11 fois en 2020. 370 personnes sont abonnées. Depuis le milieu de l'année, elles reçoivent les informations par e-mail (newsletter).

### **3.4 Boîte aux réclamations (Ärgerbox)**

Les réclamations reçues cette année étaient le plus souvent en lien avec la pandémie. Certaines personnes ont exigé que les informations soient diffusées aussi en langue facile et en langue des signes. D'autres se sont plaintes que l'obligation de porter le masque entrave la communication pour les personnes ayant un handicap auditif. Vers la fin du premier confinement, plusieurs personnes ont exigé que l'interdiction générale de visite dans les

institutions soit levée. Une mère a demandé que les écoles spécialisées prennent des mesures en vue d'un éventuel second confinement. Grâce à notre réseau, nous avons pu transmettre toutes ces doléances aux services compétents et/ou les discuter avec eux. Par exemple, l'OPAH est intervenu auprès du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées BFEH pour que les informations de l'Office fédéral de la santé publique OFSP soient traduites en langue facile et en langue des signes.

### 3.5 Collaboration avec les organisations membres

L'**assemblée générale** du printemps n'a pas eu lieu à cause de la situation sanitaire. Les sujets statutaires ont été traités par correspondance. L'assemblée de début juillet était consacrée à l'élaboration des priorités stratégiques. Les deux assemblées suivantes ont traité de la LPHand : en septembre, nous avons discuté de la réponse à donner par la cch à la consultation et défini les thèmes qui devaient être abordés avec Pierre Alain Schnegg, président du Conseil-exécutif, lors de l'assemblée de novembre. Cette dernière a eu lieu virtuellement à cause de la pandémie. Vu ces circonstances, la participation très élevée est particulièrement réjouissante. Elle montre à quel point la LPHand est importante pour les personnes en situation de handicap et à quel point ces personnes ont apprécié de pouvoir échanger directement avec le conseiller d'État compétent.

L'**échange entre les services spécialisés de conseil** a eu lieu en février et en août. Là aussi, la LPHand a occupé une place de choix parmi les thèmes. Il a surtout été question du futur rôle des services spécialisés. Les services ont décidé de prendre contact avec l'OPAH pour obtenir des éclaircissements sur l'activité de conseil selon le modèle bernois. Un échange avec l'OPAH à ce sujet devrait avoir lieu dans le courant de l'année 2021.

### 3.6 Travail en réseau

À cause de la situation sanitaire, les conférences cantonales des personnes handicapées et autres organismes analogues de Suisse alémanique et du Tessin n'ont eu cette année qu'un seul échange, sur Zoom, en automne. Inclusion Handicap a informé sur ses activités en rapport avec la pandémie. Il a été question des interdictions de visite et de contact dans les institutions, de l'obligation de porter un masque et de l'accès aux soins intensifs pour les personnes en situation de handicap. L'association « Tatkraft » a présenté le projet « Disabled in Politics », qui vise à inventorier les obstacles à la participation politique. Les diverses conférences cantonales ont informé sur leurs activités.

## 4 Prestations

### 4.1 Comment vas-tu ? (Christa Schwab)

En septembre, sous le titre « Comment vas-tu ? » a été lancée une **nouvelle campagne**, qui met l'accent sur l'alphabet des émotions. Ce nouvel alphabet doit aider à mieux nommer son humeur du moment. Une application, destinée spécialement aux jeunes, a également été élaborée. Elle permet à l'utilisateur ou à l'utilisatrice de mieux cerner son propre ressenti et lui donne de précieux tuyaux pour améliorer sa santé psychique.

La nouvelle campagne « Comment vas-tu ? » a été déployée lors des **Journées d'action bernoises en faveur de la santé psychique**. La fête d'ouverture a eu lieu à la « HeitereFahne » à Wabern. Elle a été diffusée en direct sur la radio RaBe. La première partie comprenait huit ateliers sur les différentes méthodes qui permettent d'influencer

positivement la santé psychique et les organisations qui travaillent avec ces outils. En deuxième partie, un échange intergénérationnel a réuni deux personnes concernées : un retraité (membre de l'association Equilibrium) et un jeune (membre de Zeta Movement). Divers stands d'information complétaient le programme. L'accompagnement musical était assuré par Valeria Livia et le groupe Tomazobi. Par la suite, les Journées d'action bernoises se sont déroulées du 10 octobre au 14 novembre et ont compris 36 événements : webinaires, manifestations d'information, rencontres de spécialistes, excursions, émissions de radio, etc. Ce vaste programme montre que les Journées sont bien ancrées dans la région et soutenues par un grand nombre d'organisations.

Avant les vacances d'automne, nous avons envoyé un **dossier à tous les établissements scolaires** des niveaux secondaires 1 et 2 du canton. La documentation aide les enseignantes et enseignants à traiter le thème de la santé psychique, soit dans le cadre de l'enseignement ordinaire, soit dans des projets. Des écoles ont déjà mis en place certaines mesures proposées.

#### **4.2 Participa** (Monika Bernoulli)

La plateforme Participa a été **utilisée encore davantage** en 2020 : la consultation des pages de contenus a augmenté de 20 % par rapport à l'année précédente, celle de la bourse aux services de 30 %. Les thèmes relatifs au travail, à l'habitat et aux vacances, ainsi que les news en français étaient particulièrement appréciées. Presque 15 % des visites sont redirigées par d'autres sites, via un lien vers Participa. Le nombre d'utilisateurs et utilisatrices a augmenté de 13 % par rapport à l'année précédente.

L'**exploitation** de la plateforme comprend surtout l'actualisation des contenus (notamment l'adaptation de liens), la réponse aux demandes (surtout dans la bourse aux services) et la gestion de la page d'accueil. Les informations sur le coronavirus ont été rassemblées, de manière à être aisément accessibles depuis la page d'accueil. Sur cette même page d'accueil, nous avons placé une bande informative consacrée à la LPHand. Participa a en outre collaboré étroitement avec les organisations partenaires afin d'assurer l'actualité et la qualité des contenus du site. Une mise à jour technique a également eu lieu en 2020.

L'OPAH a accordé des moyens financiers supplémentaires pour le **développement** de Participa. Les prochaines étapes consistent à améliorer l'accessibilité et à optimiser la bourse aux services. Dans un premier temps, le Bureau Langage simplifié a traduit en langue facile les contenus relatifs à l'habitat, au travail, aux loisirs, à la mobilité et à la formation. La traduction en langage simplifié n'a pas encore pu être réalisée à cause de la pandémie.

Sur la base d'une enquête auprès des membres de la cch et d'autres réactions qui nous sont parvenues, nous avons établi un catalogue des mesures d'optimisation de la bourse aux services et avons mandaté notre partenaire technique pour la mise en œuvre. Les travaux devraient être terminés au cours du premier trimestre 2021.

Il n'y a pas eu d'autres ateliers menés par le BFEH pour le développement d'une plateforme nationale. Certes, des efforts en vue d'une coordination entre plateformes existantes et nouvelles ont eu lieu, et la cch les a soutenus. Dans ce cadre, elle a participé à plusieurs séances d'échange. Nous cherchons actuellement avec la responsable de meinplatz.ch des possibilités d'échange automatique de données, afin d'éviter les situations de double emploi.

## 5 Remerciements

La direction remercie les personnes et organisations qui ont mis une partie de leur temps, de leur expérience et de leurs connaissances au service de la cch. Un grand merci notamment aux quatre protagonistes qui se sont mis à disposition pour les vidéos. Leurs témoignages montrent ce que signifie l'autodétermination au quotidien. Nous tenons aussi à remercier toutes celles et ceux qui, par leurs suggestions, ont contribué à la prise de position de la cch sur la LPHand. Nos remerciements vont également à tous nos partenaires ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs de l'Administration. Nous remercions Monsieur le Président du Conseil-exécutif Pierre Alain Schnegg d'avoir pris part à notre assemblée générale de novembre. Notre gratitude va également aux membres du Grand Conseil qui ont écouté nos revendications et ont représenté nos intérêts au niveau politique. Nous remercions aussi Inclusion Handicap, à qui nous sommes liés par un sous-contrat de prestations, pour la collaboration et pour sa défense de nos intérêts auprès de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Nous remercions tout particulièrement la DSSI, l'OFAS, la Scherbarth-Stiftung, la Fondation Cerebral, Pro Infirmis, l'Église catholique de Berne et environs et les Églises réformées Berne-Jura-Soleure pour leur soutien financier. Notre reconnaissance va en outre à nos organisations membres et aux organismes soutenant les Journées d'action en faveur de la santé mentale, pour leurs contributions.

---

**Conférence cantonale bernoise des handicapés cch**

Oberburgstrasse 21, 3400 Burgdorf / Berthoud

034 423 06 31, [geschaeftsleitung@kbk.ch](mailto:geschaeftsleitung@kbk.ch)

[www.kbk.ch](http://www.kbk.ch), PC 30-441559-4